

PROJET

ESPACES

BULLETIN
D'INFORMATION

Numéro 12 • Mai 2015

Sommaire :

Le point sur le projet ➤ La vision des parcs publics ➤ Prochaines étapes

LE POINT SUR LE PROJET

Le *Cadre de référence des parcs et autres espaces publics pour le jeu libre et actif* a maintenant pour titre *Tant qu'il y aura des enfants*. L'équipe du projet Espaces a conçu une brochure de quatre pages qui en donne un aperçu et qui servira à sa promotion.

Par ailleurs, l'équipe est à élaborer un site internet où on trouvera non seulement le *Cadre de référence* et toutes les fiches qui s'y rattachent, mais aussi des informations

sur les expériences-pilotes, des ressources, des renseignements sur les formations, tous les bulletins publiés, les objectifs et l'historique du projet Espaces, etc. Tous ces éléments seront en ligne à l'automne 2015.

Le présent bulletin porte principalement sur la vision des parcs publics, qui fait partie du processus de gestion des parcs présenté dans le numéro précédent.



LA VISION DES PARCS PUBLICS

La vision est l'entrée en matière du processus de gestion des parcs. Elle sert de toile de fond. Elle indique les grands objectifs et les valeurs de référence. Elle est une projection dans l'avenir, qui exprime essentiellement ce que l'on souhaite. Elle procède d'une observation fine de la réalité, du réseau actuel des parcs bien entendu, mais aussi de l'environnement plus large, incluant la population et les tendances démographiques. Il faut également regarder au-delà de la municipalité : l'offre de service en matière de loisir dans la région et dans les autres municipalités.

UNE VISION INTÉGRÉE

Développer une vision d'un réseau de parcs publics peut varier selon que la municipalité a déjà un plan stratégique qui repose sur une vision globale, qu'elle a l'intention d'en élaborer un, qui peut être un plan d'urbanisme ou un schéma d'aménagement et de développement (SAD), ou qu'elle n'en a pas du tout. Dans les deux premiers cas, il va de soi que la vision des parcs doit s'arrimer à la vision d'ensemble, au plan d'urbanisme ou au SAD. Dans le troisième, il est possible de développer une vision spécifique aux parcs, mais celle-ci devra être cohérente avec les orientations d'ensemble et les politiques en vigueur ou en projet (politiques d'urbanisme, d'environnement, de la famille, de la vie communautaire, du développement économique, du transport, etc.). Quelle que soit la situation, la vision des parcs sera intégrée à un ensemble plus vaste.

TROIS QUESTIONS

1. Où sommes-nous présentement?

C'est la première question à se poser, à laquelle une évaluation globale du réseau des parcs répondra en partie.

Cette évaluation est toutefois insuffisante. Le regard doit embrasser plus large :

- données démographiques actuelles;
- situation économique;
- état de l'environnement;
- ressources récréatives en dehors des parcs (publiques et privées) sur le territoire;
- ressources récréatives aux alentours du territoire.

Le portrait d'ensemble permet d'établir un diagnostic et de dégager des tendances.

2. Où allons-nous?

Si les tendances se maintiennent et qu'on ne modifie rien, qu'est-ce qui va se passer?

3. Où voulons-nous aller?

C'est ici que va s'articuler la vision. Et qu'il faudra sans doute trouver un équilibre entre la préservation des acquis qui répondent bien aux besoins actuels et le développement qui aura pour but de répondre aux besoins des générations futures ou de groupes de population différents.

C'est ici aussi que l'on doit prendre en compte une série de valeurs à privilégier.

ÉLÉMENTS DE VISION D'UN RÉSEAU DE PARCS « DURABLE »

La vision étant un exercice de projection dans la durée (qui peut être un horizon d'une vingtaine d'années), la notion de développement durable prend alors une importance particulière.

Certaines qualités associées à la durabilité sur le plan municipal¹ peuvent servir de valeurs de référence. Ainsi pourrait-on entrevoir les parcs publics, dans une perspective de développement durable (donc à long terme), comme des lieux :

- d'équilibrage ou de **régulation environnementale**, qui contribuent à la neutralisation de l'empreinte écologique dans l'ensemble de la communauté ou de la cité;
- **adaptables**, qui peuvent être modifiés pour relever les défis du changement;
- **connectés**, qui relient des territoires divers;
- conviviaux, qui favorisent les rencontres, la communication, le partage;
- **inclusifs**, qui facilitent l'intégration sociale;
- **identitaires**, qui développent le sentiment d'appartenance communautaire et créent un patrimoine.

DÉMARCHE D'ORGANISATION POUR DÉVELOPPER LA VISION

L'organisation d'une démarche pour développer une vision des parcs peut s'intégrer à une démarche plus générale de planification, qui mobilise la population par

¹ Énoncées dans le guide *La prise de décision en urbanisme, Outils de planification – Vision stratégique*, Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT), 2015; <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/vision-strategique/>
Voir aussi *La ville de demain*, rapport de recherche réalisé pour le compte du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, par Catherine Marchand, économiste et urbaniste, gouvernement du Québec, 2012; http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/etudes_donnees_statistiques/ville_de_demain.pdf

divers moyens. Cette démarche peut aussi être spécifique, mais la participation citoyenne sera tout aussi importante, au moins pour valider certains scénarios et faciliter l'adhésion ultérieure à l'énoncé de vision.

Cela signifie tout un travail de préparation visant à répondre aux trois questions mentionnées précédemment. Un comité restreint peut être mandaté à cette fin, mais il est important qu'il soit multidisciplinaire. Il est souhaitable que ce comité implique aussi un représentant des élus. Les élus auront d'ailleurs à adopter la vision, puisqu'elle engagera la municipalité pour longtemps.

Un comité aviseur (ou comité conseil), plus large et représentatif d'une pluralité d'intérêts, permettra de garder le cap sur des perspectives réalistes même si elles sont à long terme. Il importe d'associer la collectivité à la démarche à l'aide de divers moyens.

L'ÉNONCÉ DE VISION

Une vision se formule habituellement en quelques phrases où chaque mot a été soigneusement choisi et soupesé. Un énoncé de vision doit être clair, bref et inspirant.

Un texte explicatif peut suivre l'énoncé, présentant chaque mot clé, faisant ressortir les valeurs qui le sous-tendent et présentant les objectifs pour qu'il se matérialise.

On pourrait par exemple s'inspirer de la *Charte des droits des enfants montarillois*, intégrée au plan d'action de la politique familiale de la Ville de Mon-

tarville, qui inclut les parcs². Elle contient neuf articles touchant plusieurs aspects de la vie des enfants, et a pour objectif de promouvoir et protéger les droits de tous les enfants montarillois, ainsi que de favoriser leur bien-être global. Elle a été rédigée par des enfants dans le cadre du concours Maire et conseillers d'un jour 2013. On y trouve au moins trois valeurs sur lesquelles devrait reposer l'aménagement des parcs :

- le droit de s'amuser, qui se traduit par le jeu libre;
- l'accessibilité au loisir dans ses dimensions physique, économique et sociale;
- la sécurité des enfants dans tous les lieux publics, ce qui signifie notamment un trajet sécuritaire pour se rendre au parc, ainsi que des espaces de jeu sécuritaires conformes aux normes et règlements.

VOICI UN EXEMPLE D'ÉNONCÉ DE VISION :

Un réseau de parcs **accessibles**, **sécuritaires** et **plaisants** est essentiel dans la vie de nos citoyens. Le développement de nos enfants et le dynamisme de la vie familiale sont par ailleurs des valeurs fondamentales. Nos enfants doivent avoir accès dans nos parcs à des espaces de jeu libre appropriés à leur développement. Le parc est le premier lieu public fréquenté par les plus jeunes enfants et il est un endroit essentiel pour la qualité de vie de nos citoyens. Nos parcs devraient être **reliés** entre eux et avec les services essentiels, **complémentaires** les uns avec les autres et **adaptés aux besoins** de toute la population avec une attention particulière à ceux des enfants.

PROCHAINES ÉTAPES

Les mois à venir vont être consacrés à la diffusion du *Cadre de référence* et à sa mise à l'épreuve sur le terrain, ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie de transfert de connaissances.

Il n'y aura pas de bulletin Espaces pendant la période estivale, le prochain bulletin paraîtra au mois de septembre 2015.

Par ailleurs, l'équipe du projet Espaces va continuer d'animer diverses présentations dans une série d'événements. Elle sera notamment présente :

- à la 38^e Session de perfectionnement de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) à Lévis le 26 mai 2015;
- à la 16^e Conférence annuelle du loisir municipal à Gatineau du 7 au 9 octobre 2015.

N'hésitez pas à consulter le calendrier du projet Espaces sur le site de l'AQLP : <http://www.loisirpublic.qc.ca>.

² Voir <http://www.stbruno.ca/sites/default/files/pdf/Charte-droits-enfants.pdf>.

